

DECRET N° 2016-766 du 21 décembre 2016
portant nomination de **Monsieur Denis da CONCEICAO COURPOTIN** en qualité de
Chargé de Mission au Conseil National de
Lutte contre le VIH/Sida, les Infections
Sexuellement Transmissibles, la Tuberculose
et les Epidémies (CNLS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-498 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Vu** le décret n°2016-619 du 07 octobre 2016 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, les Infections Sexuellement Transmissibles, la Tuberculose et les Epidémies (CNLS) ;
- Sur** Proposition du Président de la République,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2016,

DECRETE :

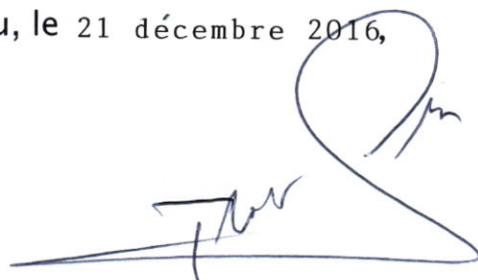
Article 1^{er} : **Monsieur Denis da CONCEICAO COURPOTIN** est nommé
Chargé de Mission au Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, les

Infections Sexuellement Transmissibles, la Tuberculose et les Epidémies (CNLS).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

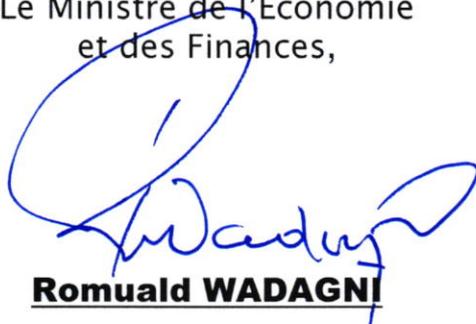
Fait à Cotonou, le 21 décembre 2016,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.